



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



**COLLÈGE INTERARMÉES
DE DÉFENSE**

Paris, le 24 mars 05

Groupement enseignement général

Capitaine de frégate
Pierre Vandier
Groupe C4

Fiche de géopolitique

OBJET : sujet n°3 :

La construction européenne vous semble-t-elle évoluer vers une Europe puissance ?

P. JOINTE(S)

Initiée quelques années après la fin de la seconde guerre mondiale, la construction européenne a été déterminée dès ses origines par le cadre géopolitique très particulier mis en place à la conférence de Yalta. Moralement et économiquement affaiblie par les atrocités de la guerre, géographiquement découpée par les deux grands et militairement placée sous leur tutelle plus ou moins directe, l'Europe n'a pu se construire tout au long de la guerre froide qu'en esquivant radicalement la question de la puissance. Après l'échec de la CED en 1954, la construction européenne s'est en effet essentiellement attachée à la coopération économique entre états - la création d'un « marché unique »- laissant les véritables questions de puissance aux mains des états-nations et de leurs protecteurs.

Avec la fin de la guerre froide et le démantèlement de l'URSS, l'Europe a redécouvert la carte du traité de Vienne. Elle peut à nouveau tenter d'aborder – avec une grande prudence héritée de son expérience dramatique – la question de la puissance. Les derniers traités (Maastricht, Amsterdam, Nice et le traité constitutionnel) semblent décidés à aborder ces questions, notamment à travers la mise en place d'une politique étrangère et de défense commune. Au-delà des aspects déclaratoires, cette dynamique permet-elle d'envisager l'émergence d'une « Europe puissance » ?

1.- Les facteurs de puissance dans la construction européenne actuelle

Initiée à ses débuts dans le seul domaine économique, la construction européenne actuelle vise à doter l'Union d'un certain nombre d'attributs de la puissance dans les domaines économique, juridique, diplomatique et militaire. La progressive intégration économique des états-membres, concrétisée par la mise en place de l'Euro et de la Banque Centrale Européenne permet aujourd'hui l'émergence d'une puissance économique qui, en dépit de

ses défauts et de ses particularités, est aujourd'hui reconnue sur la scène internationale. La « zone euro » a, en quelques années, clairement obtenu sa notoriété. Elle constitue une force d'attraction puissante sur les états périphériques de l'Union et une motivation importante dans leur demande d'adhésion.

Dans le domaine diplomatique et militaire, les ambitions réaffirmées des traités de Maastricht, Amsterdam et Nice ont permis la mise en place d'une politique commune avec la désignation du « haut représentant pour la PESD ¹ » dont les prérogatives et les organes de décision se développent progressivement (au niveau stratégique, le COPS², mais aussi des structures plus directement militaires comme le CMUE et l'EMUE³). **L'UE parvient ainsi à peu à peu à exister sur la scène diplomatico-militaire comme l'attestent ses dernières opérations en Ituri ou dans les Balkans.**

Dans le domaine judiciaire et pénal, l'Union Européenne fait un effort d'harmonisation normative et de coopération policière particulièrement important qui dessine les prémices d'une uniformité législative et judiciaire au sein de l'Union. A terme cette harmonisation vise clairement à forger une « citoyenneté européenne ».

Enfin, dans une large mesure, l'existence d'une culture et de valeurs communes issues d'un héritage historique partagé au cours de plus de vingt siècles d'histoire constitue une base d'intégration solide et le socle du partage d'une vision commune du monde.

Contrairement à ce qu'elle a été pendant la guerre froide, la construction européenne actuelle semble par conséquent avoir l'ambition de mettre en place des coopérations dans tous les domaines – y compris régaliens- en vue de préparer une véritable intégration politique à moyen ou long terme. L'utilisation du terme de « constitution européenne » pour qualifier le dernier traité en cours de ratification par les états est en cela très emblématique. Sans avoir le courage de désigner l'acquisition de la puissance comme son objectif, la dynamique européenne actuelle se montre capable d'en aborder la définition.

2.- La construction actuelle comporte cependant de sérieuses limites à la notion de puissance

Sur un plan moral, l'Europe reste profondément marquée par les déchirements des deux guerres mondiales. Toute référence au nationalisme, idéal qui a conduit à ces conflagrations, est frappée de suspicion tout comme un dynamisme excessif de l'un des membres de l'Union, rapidement accusé de confondre la construction européenne avec ses propres ambitions. A l'évidence, les mécanismes institutionnels actuels et futurs de l'Union visent à mettre en place une interdépendance choisie pour limiter progressivement et mutuellement les souverainetés. L'idée de puissance véhicule en elle-même un fort sentiment d'inquiétude morale en Europe ; la peur de nuire engendrant une difficulté à exister. Cette crainte se traduit par des idéaux communs minimalistes qui évitent soigneusement les références culturelles, religieuses ou ethniques de peur qu'elles ne réveillent de vieilles querelles. Le flou identitaire européen constitue tout autant un facteur d'assimilation des nouveaux états qu'un risque de division à moyen terme, dès lors que des enjeux extérieurs mettront en relief des sensibilités radicalement différentes.

Sur un plan géopolitique, cette faiblesse morale engendre une difficulté à définir précisément la nature exacte de l'Europe actuellement en construction. Que ce soit sur la forme future de son intégration politique – Europe fédérale ou Europe des nations – ou sur la définition de ses frontières, la construction européenne esquivé prudemment les définitions précises qui pourraient la fragiliser tant intérieurement qu'extérieurement. Le flou qui entoure la négociation avec la Turquie, l'adhésion possible de l'Ukraine ou la nature des relations avec le Maghreb illustrent clairement ces limites. Entre relation économique

¹ PESD : Politique Européenne de Sécurité et de Défense

² COPS : Comité Politique et de Sécurité

³ Comité Militaire de l'UE – Etat-Major de l'UE.

privéligiée et intégration politique, l'Europe peine à fixer les limites de ce qu'elle est et préfère toujours ouvrir une porte que de la fermer. Cette faiblesse se traduit par une « croissance horizontale » très rapide - pour ne pas dire inéluctable - alors que la « croissance verticale » peine, de plus en plus ankylosée par des mécanismes décisionnels très lourds.

Sur un plan géopolitique, l'absence de définition précise des frontières fait naître un flou sur la nature réelle des ambitions régionales européennes, notamment sur la partie Est de l'Union aujourd'hui bordée par la Turquie et l'Ukraine mais demain peut-être par l'Irak, la Géorgie et la Syrie. Cette situation qui permet d'éviter des confrontations directes entre l'Union et ses voisins est aussi la cause d'une relative impuissance comme l'illustrent le peu de résultat de ses initiatives au Proche-Orient.

Cette situation laisse en pratique une place encore importante aux politiques individuelles des Etats européens. La crise irakienne a ainsi encore récemment illustré la prééminence des déterminants nationaux dans l'évaluation des enjeux diplomatiques, mettant en lumière les limites de l'intégration européenne en ce domaine. Certains pays, comme la France, recherchent une plus grande indépendance vis-à-vis de la politique américaine quand d'autres préfèrent un alignement, gage d'une alliance voulue comme indéfectible.

Pour nombre d'états Européens, la construction de l'Union ne doit en effet en aucune manière remettre en cause le lien transatlantique qui constitue à leur yeux la garantie ultime de leur sécurité. L'émergence d'un pôle de puissance européen mu par ses propres forces suscite chez eux la double inquiétude de l'abandon par les Etats-Unis et le retour aux antagonismes européens du passé. La crainte d'une concurrence possible entre l'émergence d'une Europe puissance, par nature émancipée, et le lien transatlantique motive pour ces raisons beaucoup de réticences au développement de l'intégration politique de l'Union.

Dans le domaine militaire, l'espace européen reste dominé par la persistance de l'OTAN comme outil d'intégration militaire et de garantie sécuritaire. Dominée par les Etats-Unis qui en contrôlent les organes essentiels, elle permet à de nombreux pays européens de profiter d'une sécurité globale sans devoir fournir des efforts financiers importants. Sur un plan capacitaire, les moyens dont dispose l'Union Européenne restent très limités et par conséquent difficilement compatibles avec l'affirmation d'une politique autonome capable de manier de concert la force diplomatique avec la force militaire. Seuls la France et le Royaume-Uni disposent de forces importantes capables d'opérer dans des crises de haute intensité sans pourtant pouvoir, ni l'une ni l'autre, espérer s'y engager seul.

Dans ce contexte, l'émergence d'une Europe puissance apparaît largement plus comme une ambition intellectuelle qu'une réalité de court ou moyen terme. La volonté des pères fondateurs de l'Union de construire un système d'interdépendance capable d'éviter tout retour au destructeur « concert des nations » a pour effet de considérablement ralentir – et peut-être de compromettre - la construction d'une véritable puissance, les « Etats-Unis d'Europe ». La primauté du développement économique, la volonté de laisser à chaque pays une certaine autonomie et de n'engager l'avenir qu'à travers une forte concertation limitent clairement l'émergence d'une Europe puissance dont beaucoup des membres craignent de ne pas être en mesure d'en contrôler l'avenir.